

# REGLEMENT R'HANDI MOTOS

1) L'association R'handi Motos organise sa randonnée destinée aux motos contemporaines et autos de collection. Le départ se fera au Centre Culturel de la Loge à Beaupréau. L'itinéraire exact sera dévoilé aux participants le jour de l'épreuve.

Chaque personne devra respecter la propreté des lieux : des poubelles et sacs plastiques seront à votre disposition. Toute dégradation sur le site sera à la charge de son auteur.

2) La manifestation se déroulera en conformité avec la réglementation du code de la route. Tout participant s'engage à se soumettre au code de la route et au règlement spécifique de la randonnée par le seul fait de sa participation. Tout participant est responsable des incidents ou accidents qu'il pourrait causer. Il ne saurait en aucun cas en tenir les organisateurs pour responsable.

3) Tout participant doit être titulaire d'un permis de conduire valide et correspondant au véhicule qu'il conduit, de la carte grise dudit véhicule ainsi qu'une attestation d'assurance à jour. Tout motard doit être équipé d'un casque. Pourront également participer toutes les personnes accompagnantes s'étant acquittées d'un droit d'inscription.

4) La sécurité est assurée par des motos contemporaines. Les participants ne devront pas dépasser le véhicule de tête. Les véhicules balais ne devront pas dépasser les derniers participants.

5) Tout participant, qu'il soit motard de la sécurité ou autre conducteur impliqué dans la manifestation doit respecter la législation en matière d'alcoolémie. Toute personne présentant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi sera immédiatement exclue et ne pourra en aucun cas se retourner contre les organisateurs en cas d'incident ou d'accident. Pour les motards, il est rappelé que le port du casque est obligatoire.

6) Le montant du droit d'engagement est fixé à 7€ minimum par participant : pilote, conducteur ou passager. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés en cas de non participation à la manifestation.

7) L'association R'Handi Motos n'est pas responsable de la surveillance des véhicules lorsque les propriétaires ne sont pas à proximité. Nous vous invitons à ne pas laisser d'objets de valeur à l'intérieur des véhicules. L'association décline toute responsabilité en cas de vol sur ou dans les véhicules.

Chaque participant s'engage à prendre connaissance du présent règlement et à s'y conformer